

L'an deux mil huit, le quinze mars à dix heures, les membres du conseil municipal de la ville de Sainte-Adresse, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, Monsieur Jacques DUBOIS, le 10 mars 2008 conformément à la loi.

**Etaient présents :** Monsieur Patrice GELARD, Monsieur Jean-Pierre MAUREL, Madame Odile FISCHER, Monsieur Jean-Paul BARBICHE, Monsieur Jean-Paul BRAVARD, Monsieur Antoine VIVIEN, Monsieur Jean-Marc LEFEBVRE, Madame Marie-Catherine GUIGNERY, Monsieur Jean-Pierre LEBOURG, Monsieur Luc LEFEVRE, Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Madame Nathalie QUELQUEJAY, Madame Brigitte CHAIX, Madame Sophie DERUDDER, Madame Sabine VATINEL, Madame Marie-Hélène FLEURY, Madame Pascale MONDOLO, Monsieur Dimitri EGLOFF, Madame Claire MAS, Monsieur François-Xavier ALLONIER, Madame Isabelle MICHENEAU, Madame Ludmilla ACHENNE, Monsieur Régis LALLEMAND, Madame Mélanie LOUISET, Monsieur Joseph DELONGLEE, Madame Claire THIEULENT, Madame Brigitte BOHLER, Monsieur Jean-Charles DUFAIT, Monsieur Eric LE MAISTRE, Conseillers Municipaux.

-----  
**Assistait également :** Monsieur Gilles CANAYER, Directeur Général des Services

-----  
**Ordre du jour**

- 1 - Installation du Conseil Municipal
- 2 - Désignation du Secrétaire de Séance
- 3 - Election du Maire
- 4 - Fixation du nombre d'Adjoints au Maire
- 5 - Election des Adjoints au Maire
- 6 - Communauté d'Agglomération Havraise - élection des délégués titulaires et suppléants

-----  
**Installation du Conseil Municipal**

***M. DUBOIS souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, et expose ce qui suit :***

"Dans quelques instants je vais procéder conformément au code des communes à l'installation du conseil municipal élu le 9 mars 2008. Une fois le conseil installé, je passerai la présidence au doyen de l'assemblée et me retirerai, le mandat qui m'a été confié en 2001 expirant, dès ce moment.

Permettez moi, étant encore dans mes fonctions de Maire, de vous adresser le message que j'ai préparé à votre attention.

Mes premiers mots seront pour vous féliciter de votre élection. Vous vous êtes présentés aux suffrages de vos concitoyens et que vous apparteniez ou non à la majorité, les électeurs, en nombre suffisant pour que vous soyez élus, vous ont fait confiance et vous ont ainsi chargés de les représenter dans ce conseil pour gérer les affaires de notre ville.

Les « anciens », ceux qui ont déjà accompli un ou plusieurs mandats (à Sainte Adresse mais aussi dans des instances de plus large renom !), connaissent le poids d'un mandat municipal. Je voudrai m'adresser à vous qui siégez ici pour la première fois et vous féliciter d'avoir pris, en sollicitant le suffrage des électeurs, l'engagement de les représenter.

Vous avez manifesté un sens aigu de cette valeur importante que l'on nomme civisme. Mon expérience m'autorise à souligner que vous avez accepté une lourde responsabilité, que votre tâche sera lourde, que vous devrez y consacrer beaucoup de temps et ne pas ménager vos efforts.

La mission de chacun d'entre vous, chacun à sa place, chacun avec sa sensibilité, est de mener une politique communale répondant à la qualité de vie que souhaitent nos concitoyens, tout en assurant l'avenir de notre ville dans le cadre de la contribution qu'elle doit apporter au développement de notre agglomération.

Il faut être à l'écoute des habitants, même si les problèmes qu'ils rencontrent, paraissent parfois mineurs, et dans le même temps, prendre un recul suffisant par rapport au quotidien pour préparer l'avenir.

Mais pour le guider, le conseiller municipal s'appuie, comme tous les élus, sur un principe majeur, celui de l'intérêt général, qui, vous le savez, s'oppose, parfois, aux souhaits particuliers ce qui exige de savoir dire non ! Et, je peux vous dire que cela est parfois difficile lorsque l'on est en présence de situations pénibles.

M'adressant maintenant aux anciens comme aux nouveaux, je voudrais vous faire part de quelques réflexions que me suggère le mandat que je viens d'assurer.

La première porte sur la décision que doit prendre tout nouveau conseil municipal dans la répartition des moyens financiers dont il dispose, notamment entre le fonctionnement et les investissements.

Des projets existent, vous en imaginerez d'autres et dans le même temps, au delà des divers aspects que comprend le devoir de solidarité, des services nouveaux ou améliorés sont sans cesse réclamés par les habitants : la sécurité, la qualité de la voirie, les services pré et post scolaires, la lutte contre le bruit, la qualité des transports en commun, l'accessibilité, la propreté, l'embellissement, l'enfouissement des lignes qui défigurent le paysage, le câblage, la TNT ...et je ne peux faire un recensement complet des souhaits de nos habitants tant ils ont d'imagination ! Le premier arbitrage est donc de choisir entre l'amélioration des services et la réalisation de nouveaux projets.

La seconde réflexion, peut être la plus importante, porte sur les problèmes liés au réchauffement climatique et à la modification des sources d'énergie, problèmes, maintenant généralement reconnus, qui doivent mobiliser les efforts de chacun. Permettez moi d'exprimer le souhait que notre ville ait un comportement exemplaire à ce sujet.

La troisième réflexion porte sur la difficulté des arbitrages à rendre devant des objectifs contradictoires : ainsi à Sainte Adresse il faut construire de nouveaux logements pour éviter le déclin de la population, attirer les jeunes et répondre aux obligations relatives aux logements sociaux alors que nous manquons de terrain, alors que, si j'ai bien lu vos engagements, vous avez, comme l'a eu l'équipe précédente, le souci de préserver notre cadre de vie et d'éviter une densification trop accentuée de la ville.

C'est un dilemme que le transfert de l'école de la Marine marchande pourra vous aider à lever dans le cadre d'un aménagement du plateau qui sera, j'en suis certain exemplaire.

L'équipe sortante laisse des projets qu'elle n'a pu réaliser car les contraintes financières conduisent à étaler dans le temps les programmes de réalisation : l'aménagement du bord de mer, la remise en état des épis, la mise en valeur des terrains du littoral que nous venons d'acquérir, l'idée de poursuivre l'aménagement de la place de la broche à rôtir, maintenant que le carrefour est aménagé, en vue d'un nouveau développement de ce centre urbain commercial.

Voici quelques uns des projets que nous avons dans nos cartons. Il vous appartiendra, bien évidemment, de décider de les faire vôtres ou non.

Mais permettez-moi d'exprimer un nouveau souhait, celui que vous fassiez vôtre le projet d'aménagement, non loin de notre littoral, de ce centre d'interprétation de la lumière de l'estuaire, le CILES, projet qu'étudie la CODAH, projet auquel je me suis attaché car il doit contribuer au renom culturel et touristique de Sainte Adresse et répondre à l'ambition que nous avons pour notre ville.

A évoquer ces projets, j'éprouve, je l'avoue, le regret de ne plus avoir la perspective de contribuer à leur réalisation !

Car après m'être permis, dans mon rôle d'«ancien » de décliner les responsabilités que vous avez prises et de souligner les difficultés de votre mission, je veux vous dire que la tâche qui vous attend, est exaltante et je suis certain que vous en tirerez les mêmes satisfactions que celles que j'ai éprouvées."

-----

Monsieur Jacques DUBOIS donne maintenant lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du dimanche 09 mars 2008 :

Nombre d'électeurs inscrits : 5.893

Nombre de votants : 3.499

Blancs et nuls : 160

Suffrages exprimés : 3.339

Voix attribuées à : **SAINTE ADRESSE AVANCE : 2.204**

Voix attribuées à : **SAINTE ADRESSE POUR TOUS 1.135**

En conséquence de quoi, l'article L 262 du Code électoral prévoit qu'il est attribué au premier tour de scrutin, un nombre de siège égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir à la liste que a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés.

Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle en utilisant la méthode de la plus forte moyenne.

Monsieur DUBOIS déclare donc installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux, dans l'ordre légal du tableau actuel :

1 - Patrice GELARD  
2 - Odile FISCHER  
3 - Antoine VIVIEN  
4 - Sabine VATINEL  
5 - Jean-Paul BRAVARD  
6 - Brigitte CHAIX  
7 - Luc LEFEVRE  
8 - Claire MAS  
9 - Jean-Pierre MAUREL  
10 - Marie-Hélène FLEURY  
11 - Dimitri EGLOFF  
12 - Catherine GUIGNERY  
13 - François-Xavier ALLONIER  
14 - Nathalie QUELQUEJAY  
15 - Jean-Marc LEFEBVRE  
16 - Sophie DERUDDER  
17 - Hubert DEJEAN DE LA BATIE  
18 - Isabelle MICHENEAU  
19 - Jean-Paul BARBICHE

20 - Mélanie LOUISET  
21 - Régis LALLEMAND  
22 - Ludmilla ACHENNE  
23 - Jean-Pierre LEBOURG  
24 - Pascale MONDOLO  
25 - Joseph DELONGLEE  
26 - Brigitte BOHLER  
27 - Jean-Charles DUFAIT  
28 - Claire THIEULENT  
29 - Eric LE MAISTRE

-----  
Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur DUBOIS cède la présidence au doyen de l'Assemblée, Monsieur Joseph DELONGLEE.

Avant de procéder à la désignation du Secrétaire de Séance, Monsieur DELONGLEE procède de nouveau à l'appel nominal des conseillers présents.

Il expose ensuite ce qui suit :

« Mesdames, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Lors de cette séance solennelle, nous allons élire le 20<sup>ème</sup> maire de notre Ville. Comme tous ceux qui l'ont précédé depuis 1790, il sera issu de la Droite.

Cependant et pour la première fois, c'est un élu de la gauche qui passera le témoin entre l'ancien et le nouveau premier magistrat de Sainte-Adresse.

Cet honneur, car c'est un honneur pour moi, je ne le dois pas à mon mérite personnel. Je ne le dois même pas à mes responsabilités de tête de liste de l'opposition municipale. Non : je le dois au 1/3 des Dionysiens qui ont voté pour « Sainte-Adresse pour Tous », mais je le dois surtout au protocole républicain prévoyant que la conduite de cette cérémonie démocratique doit être assurée par l'élu le plus âgé. C'est mon cas.

Ce petit paradoxe politique local de transition droite/gauche, n'est pas exceptionnel ; il a bien sûr des précédents tant au plan local qu'un plan national. Je n'en citerai qu'un des plus pittoresques et anecdotique.

Nous sommes en 1981. Après l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, l'Assemblée Nationale nouvellement élue est très majoritairement à gauche, socialo communiste disait-on alors. Mais c'est Marcel Dassault emblématique député gaulliste qui présidera la séance inaugurale. Il avait 89 ans !

A mon tour, à ma place, j'assure avec plaisir cet intermède démocratique qui n'est peut être pas prêt de se renouveler ici pour un homme de gauche sauf si, comme Marcel Dassault, je jouais les prolongations en négligeant l'apport irremplaçable de la jeunesse. Ce que ne n'ai aucune intention de faire. »

-----  
**Nomination du secrétaire de Séance**

Monsieur DELONGLEE propose de désigner Madame Mélanie LOUISET secrétaire de séance, la plus jeune élue de l'assemblée.

Madame LOUISET donne son accord. Elle est donc nommée secrétaire de séance.

-----  
**Election du Maire**

Monsieur DELONGLEE, doyen d'âge, prend la parole :

« En vertu de l'article L.2122-7 portant dispositions générales quant à l'élection des Maires et Adjoints, le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous invite maintenant à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Monsieur Antoine VIVIEN, au nom de la liste « Sainte-Adresse » avance, propose la candidature de Monsieur Patrice GELARD.

Monsieur Jean-Charles DUFAIT, au nom de la liste « Sainte-Adresse pour tous », propose la candidature de Monsieur Joseph DELONGLEE.

A l'occasion de cette dernière candidature, Monsieur DELONGLEE indique que celle-ci est le dernier acte d'une campagne électorale, qui a été positivement perçue par un tiers des dionysiens. Artisan, avec son équipe, de la construction d'un programme choisi par un tiers de la population, la tête de liste doit logiquement envoyer le signal de sa candidature à ses électeurs.

Aucune autre candidature n'étant présentée, Monsieur DELONGLEE indique qu'il va maintenant passer au vote et appeler nominativement chaque conseiller afin qu'il puisse déposer son bulletin dans l'urne.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans l'urne.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs pour procéder, sous l'autorité du Président, au dépouillement : Madame Sophie DERUDDER, et Madame Brigitte BOHLER.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

**Ont obtenu :**

- Joseph DELONGLEE	5
- Patrice GELARD	24

Monsieur Patrice GELARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Monsieur GELARD prend la présidence de l'Assemblée :

« Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le doyen d'âge, de la fonction que vous venez de remplir et permettez-moi, au début de ce mandat, de m'adresser tout d'abord à Jacques DUBOIS : Jacques DUBOIS qui a été, pendant 13 ans, Maire de cette commune et qui a été un excellent Maire ; aucune critique ne peut lui être adressée et il faut constater que si la commune a pu se développer au cours des dernières années, c'est grâce à l'action qu'il a menée avec son conseil municipal et je suis heureux et fier d'avoir dans mon équipe 13 membres de son conseil qui vont donc continuer l'action qu'il a menée et qu'il a si bien menée pendant les 13 années qui viennent de s'écouler. Je tiens également à dire à Jacques DUBOIS que nous essaierons de lui rendre hommage comme il le mérite dans les mois qui viennent, mais aussi que je compte constamment faire appel à lui et à ses conseils pour lui demander les avis qui s'imposent quand j'aurai des décisions à prendre et faire ainsi appel à son expérience.

Je tiens à remercier tous ceux qui siègent ici, et leur dire que pendant 6 ans ils vont travailler tous ensemble, majorité et opposition, pour faire en sorte que Sainte-Adresse se développe et s'améliore, pour faire en sorte que Sainte-Adresse soit la commune que nous souhaitons tous, et par conséquent, nous allons avoir du travail, les uns et les autres, dans les semaines, puis les mois, puis les années qui viennent. Six ans, c'est court pour mener à bien un programme ; en réalité, avec les démarches administratives, il faudrait compter plutôt 7 ou 8 ans et c'est pour cela que des tas de choses sont déjà lancées, qu'il faudra étudier pour voir dans quelle mesure, nous pourrions ou non les perpétuer. Il me reste un seul mot à dire à tous, au travail, au service de nos concitoyens. »

Monsieur GELARD passe ensuite la parole à M. DELONGLEE :

« Si nous avons eu, avec Monsieur DUBOIS, des désaccords parfois vigoureux, ceux-ci nous rendent plus libres pour rendre hommage à un maire qui a toujours fait montre d'une grande attention aux idées de ses concitoyens et notamment à celles de l'opposition - Merci Monsieur DUBOIS »

-----  
**Fixation du nombre d'adjoints au Maire**

Monsieur GELARD expose ce qui suit :

L'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 %, arrondi à l'unité inférieure, de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Cette décision doit être prise avant l'élection mais elle peut l'être sans vote formel. Une fois élus, le Maire et les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur élection par le Conseil Municipal.

En ce qui concerne les questions de majorité, les mêmes règles que pour l'élection du Maire s'appliquent (article L2122-7 précité).

Je vous propose de conserver le nombre de **huit** Adjoints, mais de procéder aujourd'hui à l'élection de 7 adjoints, car dans l'avenir, je proposerai au conseil l'élection d'un 8<sup>ème</sup> adjoint.

***Le conseil municipal donne son accord à la MAJORITE (5 abstentions) pour fixer à 8 le nombre d'adjoints au Maire.***

-----  
**Election des adjoints au Maire**

En vertu de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous allons maintenant procéder à l'élection des Adjoints au Maire, au scrutin secret et la majorité absolue.

Pour l'élection des Adjoints, au sein d'une même liste, l'ordre du tableau, entre les Adjoints est déterminé par l'ordre de présentation sur la liste.

Monsieur Patrice GELARD invite les conseillers municipaux à proposer une liste d'adjoints.

Il propose la liste suivante, pour la liste « Sainte-Adresse avance » :

Antoine VIVIEN  
Odile FISCHER  
Luc LEFEVRE  
Sabine VATINEL  
Jean-Paul BRAVARD  
Brigitte CHAIX  
Claire MAS

Monsieur DELONGLEE indique que sa liste ne présentera pas de candidats, pour les raisons qu'il expose : « les adjoints étant solidaires du programme de la majorité et de la stratégie du maire, il serait incohérent de notre part de réaliser un programme qui n'est pas le nôtre. Nous préférons une ligne droite, avec des passerelles le cas échéant et fonctionner avec un boussole plutôt qu'avec une girouette. »

Il est donc procédé au vote.

Monsieur GELARD appelle nominativement chaque conseiller afin qu'il puisse déposer son bulletin dans l'urne.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans l'urne.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs pour procéder, sous l'autorité du Maire, au dépouillement : Madame Sophie DERUDDER, et Madame Brigitte BOHLER.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (bulletins blancs)	6
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

**Ont obtenu :**

- liste proposée par Monsieur GELARD 23

**Sont donc élus respectivement Adjoints dans l'ordre du tableau :**

- 1er Adjoint : Antoine VIVIEN
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Odile FISCHER
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Luc LEFEVRE
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Sabine VATINEL
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Paul BRAVAR
- 6<sup>ème</sup> Adjoint : Brigitte CHAIX
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : Claire MAS

-----

**Communauté d'Agglomération Havraise**  
*Election de trois délégués titulaires et 3 délégués suppléants*

*Monsieur GELARD expose ce qui suit :*

« La Communauté d'Agglomération Havraise a été mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2001 suite à un arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2000 portant création de ladite communauté.

Cette communauté dont les ressources proviennent de la taxe professionnelle unifiée et d'une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, gère les compétences suivantes que lui ont transférées les communes membres :

- ▶ le développement économique d'intérêt communautaire
- ▶ l'aménagement de l'espace communautaire
- ▶ la politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire
- ▶ la politique de la ville
- ▶ la gestion de la voirie d'intérêt communautaire
- ▶ l'assainissement
- ▶ l'eau
- ▶ la collecte et le traitement des déchets
- ▶ la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire
- ▶ l'hygiène

► les risques majeurs

Conformément à l'article 5 des statuts de la CODAH, la ville de Sainte-Adresse est représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en cas de vacances.

Je vous propose de procéder dans un premier temps à l'élection des membres titulaires puis dans un second temps à l'élection des membres suppléants.

**Membres titulaires :**

Je propose les candidatures suivantes :

- Patrice GELARD
- Antoine VIVIEN
- Odile FISCHER »

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :	- Patrice GELARD	23 voix
	- Antoine VIVIEN	23 voix
	- Odile FISCHER	23 voix

**Membres suppléants :**

Monsieur GELARD propose les candidatures suivantes :

- Luc LEFEVRE
- Sabine VATINEL
- Jean-Paul BRAVARD

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :	- Luc LEFEVRE	23 voix
	- Sabine VATINEL	23 voix
	- Jean-Paul BRAVARD	23 voix

**Sont élus membres titulaires :**

- Patrice GELARD
- Antoine VIVIEN
- Odile FISCHER

**Sont élus membres suppléants :** - Luc LEFEVRE  
- Sabine VATINEL  
- Jean-Paul BRAVARD

-----

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h45.

Avant que l'assemblée ne se sépare, Monsieur GELARD propose aux conseillers municipaux de l'accompagner, pour déposer une gerbe au Monument Aux Morts, estimant que lors de la mise en place d'un conseil municipal, il est bien d'y associer ceux qui se sont battus pour les valeurs de la République, et qui ne sont plus là. Il s'agit là d'un acte républicain.

-----

